
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 27 mars 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

✓ Evolution du Plan Directeur Communal (PDcom)

Notre Plan Directeur Communal 1992 (PDcom 1992) a été élaboré en 1991/1992 et accepté par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 1992. Soumis à la consultation publique du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 1992, il a été finalement accepté par le Conseil communal le 12 novembre 1992 et enfin approuvé par le Conseil d'Etat le 19 mars 1993.

Notre plan de zones de la commune est, lui, en vigueur depuis le 18 décembre 1985.

Or, depuis quelque temps, déjà, des demandes ont été adressées à notre Municipalité tendant à rendre constructible, c'est-à-dire à affecter à un aménagement, des parcelles situées en zone intermédiaire.

Le Plan Directeur Communal 1992 a, entre autres, fixé des zones privilégiées entrant dans les démarches d'affectation traversant le territoire communal de Nord-Est en Nord-Ouest. La zone Sud était traitée différemment, c'est-à-dire non prioritairement.

Cette priorité faisait suite aux diverses études et, notamment, au concours d'idées.

La raison principale de l'Affectation proposée de cette partie du territoire tenait, bien sûr, dans les facilités de circulation résultant de la RC 501 et du giratoire.

Actuellement, le Plan de Quartier "Dessus la Praz" et celui du lieu-dit "Es Chesaux" sont, le premier partiellement réalisé en ce qui concerne les habitations, et le second en préparation avancée, étant actuellement en consultation préalable auprès du Service de l'Aménagement du Territoire (SAT).

Dans le cadre d'une demande présentée au SAT, et suite à un entretien que nous avons eu avec M. Jean-François Bauer, responsable du dossier de notre commune, ainsi qu'à une communication faite le 29 janvier dernier par Mme Isabelle Ronseaux, adjointe de la cheffe du Service de l'Aménagement des régions et communes, il apparaît maintenant fort opportun, dans le temps et dans l'espace, de préparer, sous la forme d'une réflexion générale, le développement futur de notre commune et de tenir compte des éléments suivants :

Concernant le PDcom, son application nécessite :

Des réadaptations du plan général d'affectation du sol et du règlement communal en vigueur.

L'élaboration des plans directeurs sectoriels pour les secteurs de développement.

Le PDcom organise le développement de la commune en deux étapes principales, soit :

Étape 1 - Pour les secteurs Nord-Est et Nord-Ouest destinés à un nouveau pôle d'activités et à une zone d'habitation.

Étape 2 - Pour les secteurs Sud situés dans le prolongement du village (comprenant les parcelles ayant fait l'objet d'une demande citée plus haut) destinés à une zone d'habitation et à des espaces verts. L'aménagement de ces secteurs dépend du degré de saturation des zones à bâtir des secteurs Nord-Est et Nord-Ouest.

Au vu des concepts des circulations du PDcom, il paraît évident que le devenir de ces parcelles du Sud dépend du processus d'engagement des territoires compris en zone intermédiaire entraînant réflexion, démarche et procédure.

Une première réflexion pourrait être le devenir de la suite du développement des secteurs 1 (Nord-Est et Nord-Ouest) compte tenu de la réalisation des deux projets actuellement en cours aux lieux-dits "Dessus la Praz" et "Es Chesaux" et cette réflexion pourrait aboutir sur un report de priorité des autres terrains de ce secteur 1 en matière de réalisation pour privilégier le développement au secteur 2 (Sud) en facilitant l'affectation à la construction liée, toutefois, à une densité réduite. Cette possibilité pourra être subordonnée à la condition qu'une péréquation réelle entre les propriétaires assure l'égalité de traitement dans le périmètre, soit par une voie conventionnelle, soit par un remaniement parcellaire si nécessaire (art 98b à 98d sur la loi des améliorations foncières – AF).

Conjointement à ces réflexions, les plans de circulation devront être adaptés.

C'est ainsi, un travail important, dans le temps et dans l'espace, que la Municipalité estime devoir entreprendre qui nécessitera des collaborations extérieures (professionnelles) et internes (extension de la CCU).

La Municipalité tient à remercier le Service d'Aménagement du Territoire SAT et, personnellement M. Jean-François Bauer, pour les directives, d'une part, mais également pour les conseils promulgués, d'autre part.

2. BATIMENTS COMMUNAUX

✓ Construction d'un Collège secondaire

Désireuse de maîtriser parfaitement le dossier de la construction du nouveau collège secondaire, la Municipalité a, dans sa séance du 03 mars dernier, décidé de s'adjoindre une Commission de construction, dans laquelle font partie, outre la Municipalité et les architectes MM. Eric Frei et Kaveh Rezakhanlou, Mmes et MM. Sylvette Janin, maîtresse d'éducation physique, Marie-Joëlle Maillard, traductrice journaliste, Jean-Luc Brunet, directeur des écoles de l'établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne, Tamas Csakodi, architecte et Jean-François Détraz, doyen de l'établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne. Une première séance de mise en route réunissant les commissaires a eu lieu le 17 mars 2003. Il est à noter que cette Commission à "géométrie variable" pourra s'étoffer de personnalités susceptibles d'aider la Municipalité dans sa tâche.

3. ROUTES (Gilles Renaud)

✓ Sécurité routière

Pour faire suite aux communications municipales données le 13 février 2003, nous vous informons que des mesures urgentes seront mises en place, au chemin de la Cavenettaz, dans le courant du mois d'août 2003, à savoir :

- le marquage à l'aide de peinture jaune route d'un faux trottoir sur le côté droit, en direction de la route cantonale ; début après les traits tirés au niveau du parc du Centre œcuménique jusqu'à la route cantonale ;
- la pose de trois gendarmes couchés à partir du premier virage à gauche en contrebas de la Maison villageoise.

✓ Préavis

Il sera soumis prochainement à votre approbation une demande de crédit pour la réalisation des travaux faisant suite à l'étude d'accès au collège de la Chavanne effectuée par le bureau d'ingénieurs Transitec SA, ainsi qu'un rapport de notre bureau technique M. Régis Courdesse, ingénieur géomètre sur les différents travaux à réaliser en parallèle.

✓ Feux devant l'Office postal

Le temps d'essai n'est pas terminé. En effet, la borne initiale de l'îlot a été renversée à maintes reprises et a dû être modifiée. Ce changement s'est avéré positif, car depuis lors, aucun incident n'a été signalé. En outre, nous devons réexaminer la longueur de la place d'arrêt du bus, et plus particulièrement pour les bus articulés dont l'arrière empiète sur la chaussée obligeant les véhicules empruntant la route de Lausanne à attendre le départ du bus, la voie devenant alors trop étroite au niveau du passage pour piétons.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

F. Gillièron

J.-M. Goumaz